

SEANCE DU 30 AVRIL 2019

Procès-Verbal

L'an deux mille dix-neuf le trente avril, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Vivaroise de Vivier-Au-Court, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Date de la convocation : 24 Avril 2019

Etaient présents :

M. LE BRETON Philippe, **M. MILARD** Jean-Louis, **M. DROUARD** André, **M. LEPAGE** Guy, **M. BANA** Mistral, **M. PETITDAN** René, **M. NORMAND** Michel, **M. DULIN** Michel, **M. COLINET** Jean-Paul, **Mme AIT MADI** Virginie (à partir du point 4), **Mme BANOUH** Fatiha, **M. BARTHELEMY** Alain (jusqu'au point 10), **M. BECKRICH** Hervé, **M. CHAOUCHI** Salah (à partir du point 5), **Mme CORME** Véronique, **M. DARKAOUI** ALLAOUI Darkaoui, **Mme DISANT** Marie, **M. DUFLOX** Michael, **M. FOSTIER** Patrick (jusqu'au point 9), **M. HUART** Yves, **Mme JOSEPH** Else (jusqu'au point 5), **Mme LEJEUNE** Simone, **Mme LEQUEUX** Armelle, **M. MARQUET** André, **M. MOINE** Eric (à partir du point 7), **Mme MOSER** Marie-José, **M. NARDAL** Ahmet, **M. RAVIGNON** Boris, **M. WUATELET** Arnaud, **M. DALLA ROSA** Sylvain, **M. PAILLA** Philippe, **Mme PIGEAUD** Mélanie, **M. ALEXANDRE** Thierry, **M. PINTEAUX** Jean-Luc, **M. WELTER** Christian, **Mme LAPORTE** Dominique, **Mme MINEUR** Sarah, **M. MARTINOT** Daniel, **M. GREGOIRE** René, **M. BRANZ** Cédric, **M. LENOBLE** Bernard, **M. ROUMY** Daniel, **M. DERUISSEAUX** Dominique, **Mme MAHUT** Raymonde, **M. GODIN** André, **M. LANDART** Denis, **M. RENVOY** Jean-Pierre, **M. CLAUDE** Philippe, **M. STRINGER** Bernard, **M. DEBAIFFE** Ghislain, **M. FREROT** Jean-François, **Mme HUBERT-KRANTZ** Marie-Françoise, **M. GIBARU** Bernard, **M. WAFFLARD** Dominique, **M. CLAUDE** Jean-Luc, **M. LECOULTRE** Florian, **Mme DEBREUX** Marie-Pierre, **M. KRAUSS** Gérard, **Mme MAJCHRZAK** Joëlle, **M. BEAUFÉY** Alain, **M. BONHOMME** François, **M. FELIX** Daniel, **M. GILLET** Frédéric (jusqu'au point 8), **M. CANOT** Philippe, **M. BESSADI** Farid, **Mme DE BONI** Marzia, **M. DISCRIT** Yannick, **M. HERBILLON** Didier, **Mme HUCORNE** Monique, **Mme HUSSON** Elisabeth, **Mme LOUIS** Rachele, **Mme SILICANI** Marie-Inès (à partir du point 4), **M. AUPRETRE** Denis, **M. CARBONNEAUX** Gérard, **M. DUPUY** Jérémy, **Mme LANDART** Evelyne, **M. HELLER** Christophe, **M. BOUCHER** Jean-Louis, **M. MANZONI** Thierry, **Mme NICOLAS-VIOT** Dominique (à partir du point 4), **M. CHANOT** Jean-Christophe, **M. DUTERTRE** Patrick, **Mme GLACHANT** Geneviève, **M. BAILLY** Christophe, **M. PIERQUIN** Bernard.
M. PETITFRERE Robert représenté par **Mme NININ**

Ont donné pouvoir :

Mme AIT MADI Virginie pouvoir à **Mme BANOUH** (jusqu'au point 3), **Mme HANNOTIN** Françoise pouvoir à **Mme LEJEUNE**, **M. MARECHAL** Guillaume pouvoir à **Mme JOSEPH** (jusqu'au point 5), **Mme MILLET** Sandrine pouvoir à **M. DUFLOX**, **Mme CAPRON** Annie pouvoir à **M. PAILLA**, **M. WATELET** Roger pouvoir à **M. DUTERTRE**, **M. APOTHELOZ** Christian pouvoir à **M. HERBILLON**, **M. MARCOT** Franck, pouvoir à **Mme HUSSON**, **Mme BERTELOODT** Odile pouvoir à **Mme MAJCHRZAK**.

Etaient excusés :

M. DECOBERT Philippe, **M. DELFORGE** Pierre, **Mme BIHIN** Audrey, **Mme DUVAL** Cendrina, **Mme FLORES** Maryse, **Mme OSTROWSKI** Marie-Louise, **M. BUSSIERE** François.

Etaient absents :

M. COLSON Robert, **M. DUMONT** Christophe, **M. LUCZKA** Guillaume, **M. SCHUBER** Jean-Claude, **Mme JALOUX** Ginette, **M. MAROT** Christophe, **Mme MEURIE** Dominique, **M. CALVI** Gérard, **Mme LAIR** Mandy, **M. LOTTIN** Patrick, **M. BONHOMME** Bertrand.

Membres en exercice : 112

Membres présents et représentés :

Du point 1 au point 3 : 82 présents et 9 pouvoirs
Au point 4 : 85 présents et 8 pouvoirs
Au point 5 : 86 présents et 8 pouvoirs
Au point 6 : 85 présents et 7 pouvoirs
Aux points 7 et 8 : 86 présents et 7 pouvoirs
Au point 9 : 85 présents et 7 pouvoirs
Au point 10 : 84 présents et 7 pouvoirs
Au point 11 : 83 présents et 7 pouvoirs

Le Conseil communautaire a désigné **André DROUARD** et **Bernard LENOBLE** en tant que secrétaires de séance.

Le Conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. CC190430-40 Procès-Verbal du Bureau Communautaire du 21 Mars 2019

Monsieur le Président présente le rapport,

Après en avoir délibéré,

Sur 82 membres présents et 9 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal du Bureau Communautaire du 21 Mars 2019

2. CC190430-41 Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 19 Mars 2019

Monsieur le Président présente le rapport,

Après en avoir délibéré,

Sur 82 membres présents et 9 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 19 Mars 2019

3. CC190430-42 Compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil Communautaire

Monsieur le Président présente le rapport,

Après en avoir délibéré,

Sur 82 membres présents et 9 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil Communautaire.

4. CC190430-43 Demande de subvention programme LEADER – Plan stratégique pour le développement du territoire transfrontalier des Ardennes transfrontalières franco-belges

Monsieur le Président présente le rapport,

Après en avoir délibéré,

Sur 85 membres présents et 8 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention au titre du programme LEADER 2014/2020
- **AUTORISE** le Président de la communauté d'Agglomération à signer tout acte se rapportant à cette demande

5. CC190430-44 Etude tiers lieu sur les anciens établissements Clément Bayard – Ensemble immobilier La Macérienne

Monsieur le Président présente le rapport.

Monsieur DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « Ce dossier fait partie des actions retenues dans le "Pacte Ardennes 2022". Signé en mars 2019 par deux ministres en visite dans les Ardennes, celui-ci a pour objectif de soutenir le développement économique de notre territoire. A part quelques éléments publiés avec parcimonie dans la presse, les élus locaux ne sont même pas informés des éléments que contient ce Pacte. Aujourd'hui vous nous présentez un dossier prévoyant une étude concernant l'aménagement du site la Macérienne. Cette action s'intègre à l'objectif stratégique n°4 qui concerne le bien vivre dans les Ardennes.

Le rapport présenté est catalogué comme étant le n°31, je présume donc qu'il y en a 30 autres. Combien concernent notre collectivité ? Sur ce Pacte il semble que ce soit le député Monsieur Jean Luc WARSMANN

qui est à la manœuvre. Il se félicite d'avoir consulté plus de 500 ardennais. Il y a cependant un oubli de taille, les élus locaux n'ont été que très minoritairement associés. Ma question est simple Monsieur le Président, avez-vous des éléments plus précis et détaillant l'ensemble de ce Pacte ? Si vous disposez de ces éléments quand comptez-vous les présenter aux élus communautaires ? ».

Monsieur le Président précise que ce n'est pas une fiche qui est présentée au vote du Conseil Communautaire mais la maîtrise d'ouvrage par Ardenne Métropole d'une étude votée dans le Pacte Ardenne mais qu'il ne s'agit en aucun cas de voter un élément du Pacte Ardenne parmi tant d'autres.

Monsieur le Président explique qu'Ardenne Métropole a participé à des groupes de travail et que les documents de travail peuvent bien sûr être communiqués. Il indique qu'il est tout à fait d'accord pour une totale transparence au niveau de la communication des fiches action pour lesquelles un porteur de projet et un financement seraient déjà réunis. Il ajoute que les fiches projet peuvent être communiquées mais que certaines ne sont que de simples idées. Monsieur le Président précise que ce n'est que depuis la réunion de travail du 12 avril 2019 que certaines idées ont été retenues pour passer au stade de véritables actions. Il indique que c'est le cas de la fiche projet n°31 qui sera transformée en fiche action du Pacte Ardenne si la maîtrise d'ouvrage par Ardenne Métropole est approuvée par les conseillers communautaires.

Par ailleurs, Monsieur le Président termine son propos en indiquant que les fiches projet constituent des propriétés intellectuelles notamment du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et de l'État et que les services de la préfecture doivent être interrogés concernant une éventuelle diffusion de ces fiches. Concernant les fiches pour lesquelles Ardenne Métropole est à l'origine de la proposition, Monsieur le Président indique qu'il n'y a aucun obstacle à leur diffusion.

Après en avoir délibéré,
Sur 86 membres présents et 8 pouvoirs
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la maîtrise d'ouvrage par Ardenne Métropole de la réalisation de l'étude tiers lieu sur les anciens établissements Clément Bayard – ensemble immobilier La Macérienne
- **APPROUVE** le coût objectif d'un montant de 125 000 euros
- **APPROUVE** la participation d'Ardenne Métropole à hauteur de 25 000 euros soit 20% du coût total
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Monsieur le Président complète ensuite ses propos par la projection d'une présentation de l'état d'avancement du projet et des travaux sur le site de la Macérienne.

Monsieur le Président précise qu'Ardenne Métropole est en discussion avec l'État et la Région sur la nécessité de constituer un Etablissement Public Foncier sur le territoire d'Ardenne Métropole. Il explique qu'Ardenne Métropole n'a pas attendu d'être concernée par un EPF pour traiter le problème des friches présentes sur son territoire. Monsieur le Président cite ainsi à titre d'exemple, les friches du garage RENAULT à Sedan, la friche Thomé Génot présente sur le territoire de NOUZONVILLE ou encore celle de La Macérienne à Charleville-Mézières. Monsieur le Président s'interroge sur l'opportunité d'un EPF qui engendrerait une levée de la fiscalité pour une compétence qu'Ardenne Métropole exerce déjà dans les faits.

Monsieur le Président retrace ensuite l'histoire du site de la Macérienne. Il explique que ce site est entré dans le patrimoine communal de Charleville-Mézières dans les années 80 suite à la fermeture de l'entreprise intervenue en 1983/1984. Il souligne que pour Ardenne Métropole, l'histoire est plus récente puisque l'acquisition du site par la Communauté d'Agglomération a eu lieu en 2015.

Monsieur le Président poursuit sa présentation en indiquant qu'en 2017, des travaux de démolition de divers bâtiments sans intérêt patrimonial ont été effectués.

Monsieur le Président fait ensuite une présentation des différents bâtiments composant le site de La Macérienne.

Il indique que le bâtiment de la Halle Eiffel (n°1) a été inspiré par les techniques de construction de l'entreprise de Gustave EIFFEL. Il ajoute qu'Ardenne Métropole est en cours de rénovation de ce bâtiment afin que l'association FLAP puisse y stocker le matériel nécessaire à la bonne organisation du Festival musical : Le Cabaret Vert. Monsieur le Président indique que la rénovation de la Halle EIFFEL est déjà bien avancée. Monsieur le Président indique qu'Emmanuel FLEURY, Directeur des Bâtiments et de l'Architecture, veille à respecter le calendrier des travaux afin de pouvoir livrer les bâtiments dans un délai compatible avec l'organisation du prochain Cabaret Vert. Monsieur le Président explique qu'Ardenne Métropole a dû faire face à certains imprévus notamment au niveau de la charpente qui s'est avérée être corrodée.

Concernant le bâtiment n°2, Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un pavillon qui suit le même destin que la Halle EIFFEL.

Monsieur le Président apporte quelques explications concernant les deux bâtiments du dessous. Il indique que le bâtiment n°4, composé de trois plateaux de 1000m², devait initialement accueillir l'hôtel communautaire. Cependant, il indique que les dalles étant lourdement polluées, ce projet a été abandonné. Par ailleurs, Monsieur le Président ajoute qu'Ardenne Métropole a pu bénéficier de locaux laissés vacants par la société Orange sur le site immobilier situé rue Léon Bourgeois à Charleville-Mézières. Il précise que ces locaux sont plus pratiques mais également plus économes et que par conséquent, le siège de la Communauté d'Agglomération n'a pas de raison d'être déménagé. De plus, Monsieur le Président indique que ce bâtiment a immédiatement suscité l'intérêt de l'Association FLAP dont les locaux administratifs se trouvent déjà sur place. L'association envisage de travailler à cet endroit à un tiers lieu. Monsieur le Président illustre son propos en citant le projet Darwin de la ville de Bordeaux. Il s'agit d'un ambitieux projet de développement durable installé dans les anciens magasins généraux de l'armée. Monsieur le Président explique que l'objet de l'étude est de réfléchir à ce que peut être un tiers lieu s'intégrant principalement sur le bâtiment n°4 et éventuellement sur le bâtiment trapézoïdal.

Monsieur le Président poursuit sa présentation en indiquant que le bâtiment n°3 est la partie du site qui doit accueillir la SMAC. Monsieur le Président ajoute qu'Ardenne Métropole envisage la création de salle d'enseignement ainsi qu'un espace de diffusion. Monsieur le Président explique qu'initialement Ardenne Métropole avait envisagé d'y adjoindre une salle pouvant accueillir 600 personnes. Cependant, ce projet a été revu dans le but d'utiliser davantage les sites existants et notamment le forum pour la diffusion ainsi qu'un autre site sur la commune de Sedan.

Monsieur le Président présente ensuite le bâtiment des turbines. Il explique que les anciennes turbines ne fonctionnent plus. Il indique qu'Ardenne Métropole soutient actuellement l'entreprise locale HELIOGREEN en incubation à Rimbaud Tech qui élabore une vis d'Archimède destinée à produire de l'énergie sur les petites chutes d'eau. Ardenne Métropole envisage donc d'installer dans ce bâtiment, ces turbines ardennaises actuellement en test.

Monsieur le Président conclut son propos en précisant que le site de La Macérienne n'est pour le moment qu'au stade de projet. Il explique que la faisabilité de ce projet dépend surtout de la dépollution. Il indique qu'Ardenne Métropole a diligenté de nombreuses études afin de mieux mesurer la pollution de ce site. Il ajoute que l'Etat a par ailleurs demandé à Ardenne Métropole des mesures complémentaires. Ardenne Métropole a donc procédé au recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour travailler spécifiquement avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Monsieur le Président précise qu'Ardenne Métropole travaille actuellement à l'élaboration du plan de gestion qui constitue l'étape administrative où l'Etat appose son visa concernant les travaux de dépollution nécessaires. Monsieur le Président indique qu'à l'heure actuelle, Ardenne Métropole ne connaît pas encore le niveau d'exigence requis par la DREAL. En effet, il explique que les normes de dépollution sont variables en fonction de la destination des locaux à dépolluer. Le site de La Macérienne ayant vocation à accueillir du public, les exigences de la DREAL en matière de dépollution seront naturellement élevées. Monsieur le Président précise que les attentes de la DREAL devraient être communiquées dans le courant du mois de mai.

Monsieur le Président termine son propos par la présentation d'un état estimatif des dépenses. Il précise que la partie portant sur la Halle EIFFEL et la SMAC sont certaines puisqu'elles ont fait l'objet d'évaluations précises et de recherches de financements. En effet, concernant le projet de la Halle EIFFEL, il indique que la Ville de Charleville-Mézières a participé au financement par le biais d'un fonds de concours.

S'agissant de la dépollution, Monsieur le Président indique que l'évaluation présentée est celle qui a été établie par l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette évaluation inclut les traitements de dépollution de la plaine de la Macérienne.

Concernant le bâtiment n°4 des anciens ateliers mécaniques, l'estimation présentée est basée sur des ratios. Monsieur le Président explique que ce chiffre est certes impressionnant mais qu'il ne correspond pas à la réalité et que ce chiffre sera affiné.

A propos de la centrale hydroélectrique, Monsieur le Président ajoute ensuite que l'estimation présentée est proche de la réalité, cependant Monsieur le Président souligne que ce projet générera des recettes grâce à la vente de l'énergie produite. Monsieur le Président précise que cet investissement devrait être amorti dans une dizaine d'années.

Monsieur le Président précise enfin que le coût du projet de la SMAC a été revu à la baisse. Monsieur le Président indique en effet, qu'initialement les dépenses étaient estimées à environ 12 millions d'euros d'investissement et 1 million d'euros de fonctionnement annuel ce qui n'était pas envisageable. Monsieur le Président indique que l'estimation présentée concerne le site de Charleville-Mézières et comporte une demande de participation auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Grand Est et du Département des Ardennes.

Monsieur le Président indique que le diaporama sera diffusé aux élus communautaires.

6. CC190430-45 Modification du règlement des aires de Grand Passage

Madame Marie-José MOSER, Vice-Présidente, présente le rapport,

Monsieur le Président indique que le but de ce rapport est de remédier aux problèmes qu'Ardenne Métropole a pu rencontrer l'année dernière. En effet, il explique que deux types de problèmes sont survenus : d'une part un nombre de caravanes parfois supérieur à la capacité d'accueil de l'aire de Grand Passage et d'autre part des conflits d'utilisation lors de manifestations du Parc des Expositions. Monsieur le Président propose donc une nouvelle base juridique pour anticiper ce type de problèmes. Monsieur le Président explique que l'organisation de la dernière édition de la foire expo a été très compliquée puisque lors des premiers jours d'ouverture, 200 caravanes occupaient le parking. Monsieur le Président indique qu'Ardenne Métropole doit respecter les obligations légales d'accueil des gens du voyage mais que cela ne doit pas se faire au détriment des manifestations locales.

Il ajoute qu'Ardenne Métropole travaille avec la Mairie de Sedan qui a également subi des occupations illégales sur l'aire de La Prayelle. Monsieur le Président indique que si certaines communes membres d'Ardenne Métropole connaissent des occupations illégales elles peuvent faire appel au service juridique de la communauté d'Agglomération qui est très efficace pour traiter ce genre de dossier. Il ajoute que depuis le début du mandat, Ardenne Métropole n'a jamais perdu un seul référé expulsion grâce au savoir-faire de son service juridique.

Monsieur Daniel MARTINOT indique que les communes membres d'Ardenne Métropole ont été destinataire d'un courrier de la préfecture leur indiquant la procédure à suivre en cas d'occupations illégales d'un terrain par les gens du voyage. Il ajoute que, par ce courrier, la préfecture a invité les communes à prendre un arrêté d'interdiction de stationnement en dehors des aires d'accueil. Cet acte constitue un préalable indispensable à l'application de la procédure administrative de mise en demeure et d'évacuation forcée.

Monsieur le Président est surpris que cela se passe aussi simplement avec la préfecture. Il indique que si la préfecture avait réagi lorsque l'aire de La Prayelle a subi des dégradations, Ardenne Métropole n'aurait pas été obligée de fermer cette aire d'accueil. Il ajoute que la remise en état de cette aire d'accueil est estimée à 200 000 € et que, de facto, Ardenne Métropole ne respecte plus l'obligation légale d'accueil des gens du voyage. Monsieur le Président explique que la préfecture utilise ce motif pour refuser d'appliquer la procédure administrative de mise en demeure et d'évacuation forcée.

En revanche, Monsieur le Président indique que par le biais de l'occupation du domaine public Ardenne Métropole parvient à obtenir une décision du Tribunal Administratif pour expulser les gens du voyage qui occupe illégalement le territoire communautaire.

Monsieur MARTINOT indique à Monsieur le Président qu'il lui fera parvenir le courrier de la préfecture dont il est question.

Après en avoir délibéré,

Sur 85 membres présents et 7 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de modification des périodes d'ouverture de l'aire de grand passage de Charleville-Mézières
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents pour la mise en œuvre de cette opération

7. CC190430-46 Aides aux tiers et aux satellites - Tourisme

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :

- Office du Tourisme de Charleville-Mézières : Raymonde MAHUT, Patrick FOSTIER, Alain BEAUFEY, Evelyne LANDART, Christophe HELLER, Rachelle LOUIS, Joëlle MAJCHRZAK, René GREGOIRE, André MARQUET, Marie José MOSER et Mélanie PIGEAUD.
- Destination Ardenne : Raymonde MAHUT

Après en avoir délibéré,

Sur 86 membres présents et 7 pouvoirs

A l'unanimité,

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme communautaire d'un montant de 590 203 € pour son fonctionnement 2019 et d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € destinée à l'acquisition du mobilier nécessaire à l'exercice de ses activités
- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention au GEIE Destination Ardenne d'un montant de 16 150 € pour l'année 2019

8. CC190430-47 Aides aux tiers et aux satellites – Développement Economique

Monsieur Michel NORMAND, Vice-Président, présente le rapport,

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :

- Ardennes Développement : Boris RAVIGNON, Didier HERBILLON, Patrick FOSTIER, Alain BEAUFEY, Eric MOINE.
- Rimbaud'Tech: Boris RAVIGNON, Franck MARCOT, Eric MOINE.
- Materalia : Boris RAVIGNON
- Initiative Ardennes : Patrick FOSTIER, Dominique NICOLAS-VIOT.
- Mission Locale Charleville-Mézières : Patrick FOSTIER, Alain BEAUFEY, Guillaume MARECHAL, Evelyne LANDART, Mélanie PIGEAUD, Françoise HANNOTIN, Eric MOINE, Philippe CANOT.
- Mission Locale Sedan : Boris RAVIGNON, Yannick DISCRIT, Monique HUCORNE.

Après en avoir délibéré,

Sur 86 membres présents et 7 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les attributions de subventions ou participations suivantes :
 - Ardennes Développement : 162 500 €**
 - Rimbaud'Tech : 60 000 €**
 - Materalia : 4 820,00 €**
 - Mission Locale de Charleville-Mézières : 120 260 €**
 - Mission Locale de Sedan : 77 582 €**
 - Initiative Ardennes : 44 432,50 €**
 - France Active - CitésLab : 30 000 €**
 - UCIA de Sedan : 5 800 €**

9. CC190430-48 Programmation 2019 du Contrat de Ville

Monsieur Darkaoui DARKAOUI-ALLAOUI, Vice-président, présente le rapport,

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :

- Association de Gestion du Centre Social de Manchester : E. MOINE, M. PIGEAUD
- AMIE : M. HUCORNE

Après en avoir délibéré,

Sur 85 membres présents et 7 pouvoirs,

A l'unanimité moins 1 Abstention (Florian LECOULTRE)

- **APPROUVE** les projets proposés au titre de la programmation 2019
- **APPROUVE** l'attribution des subventions correspondantes présentées dans le tableau annexe

10. CC190430-49 Adaptation du Tableau des Effectifs d'Ardenne Métropole

Monsieur le Président présente le rapport,

Après en avoir délibéré,

Sur 84 membres présents et 7 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adaptation du tableau des effectifs d'Ardenne Métropole

11. CC190430-50 Don du Fonds Jacques BERGIER au réseau des médiathèques communautaires

Monsieur le Président présente le rapport,

Monsieur le Président ajoute que le conservateur actuel de la médiathèque est sur la partance. Il souhaite que son successeur poursuive le salon des littératures maudites.

Après en avoir délibéré,

Sur 83 membres présents et 7 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le don du Fonds BERGIER
- **APPROUVE** la convention de cession à établir entre la Ville de St GERMAIN EN LAYE et ARDENNE METROPOLE ci-après annexée,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les autres actes nécessaires à l'application de la présente délibération

Monsieur le Président souhaite souligner qu'il s'agit du dernier Conseil Communautaire de Monsieur le Directeur Général Adjoint, Gilles GRULET, et lui exprime toute sa gratitude. Il indique que sa carrière administrative a été partagée entre la Ville de Charleville-Mézières, Cœur d'Ardenne et Ardenne Métropole. Il ajoute que tant en ce qui concerne les collectivités au sein desquelles il a servi, que parmi les pompiers volontaires, chacun a pu apprécier son sérieux, sa rigueur, son intelligence politique. Monsieur le Président précise que les fonctions de Directeur Général Adjoint nécessitent de traduire les demandes en actions et services, ce qu'a su faire Monsieur GRULET. Monsieur le Président exprime toute sa reconnaissance envers Monsieur le Directeur Général Adjoint pour son travail accompli. Il ajoute que si Ardenne Métropole a su s'organiser c'est parce que la collectivité a pu s'appuyer sur un collaborateur qui a su créer du lien entre les services.